

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2010

MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE - (n° 2636)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 495

présenté par

M. Decool, M. Jean-Yves Cousin, M. Remiller, M. Lazaro,
M. Christian Ménard, M. Siré, M. Fromion, M. Cinieri, M. Wojciechowski,
M. Guilloteau, M. Lefranc, M. Christ, M. Cosyns,
Mme Marland-Militello, M. Gatignol, Mme Fort et Mme Marguerite Lamour

ARTICLE 3

Compléter la première phrase de l'alinéa 31 par les mots :

« en se faisant aider par une personne de son choix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à donner la possibilité de l'assistance à toute personne ayant reçu ledit procès verbal.